

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS
SITUATION AU 5 MAI 2025**

Madame Ursula Hugi, syndique, Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal et responsable du dicastère " Finances et impôts " ainsi que Madame Carole Savoy, caissière communale, ont informé la commission financière le 5 mai 2025 sur le nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets qui sera mis au tractanda de l'assemblée communale ordinaire du 20 mai 2025 pour approbation. Madame Hugi et Monsieur Demierre ont expliqué les raisons de la refonte totale du règlement actuellement en vigueur. Ils ont également pu répondre à l'ensemble de nos questions. La commission financière les remercie pour leurs explications et les documents transmis.

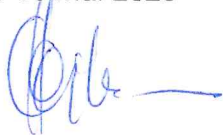
REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

La commission financière relève qu'il s'agit d'une bonne remise à jour du règlement actuel compte tenu de la mise en place du nouveau système de collecte des déchets avec les moloks. Concernant l'art. 20 sur la taxe de base, la commission financière constate que désormais les entreprises seront classées en deux types bien distincts. Des montants maximums sont prévus aux art. 20 et 22 mais ne seront pas appliqués tant que le taux de couverture des charges liées aux déchets communaux correspond aux exigences légales. Ce règlement a été transmis à Monsieur Prix qui a renoncé à un examen approfondi et à la remise d'une recommandation formelle. Par la mise en consultation, la commune s'est acquittée de son obligation de consultation selon l'art. 14 al. 1 de la loi fédérale concernant la surveillance des prix.

Par ailleurs, la commission financière remercie l'exécutif d'avoir organisé une séance d'information sur le nouveau règlement des déchets en date du lundi 12 mai 2025. Des informations très précises et complètes ont été communiquées aux citoyennes et aux citoyens présents qui ont eu la possibilité de poser des questions.

La commission financière n'a pas d'autre remarque particulière à émettre sur ce sujet et préavise favorablement le nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets.

Saint-Martin, le 16 mai 2025



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer